



Le San Mya Infos - Compte-rendu du Conseil Municipal Vendredi 4 juillet 2025

Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Anthony TISSEUR - Laure SIRGUEY
Céline BLONDEAU - Marc BOUTEILLE - Claudine FARGIER – Michel FAURE
Valentino GOFFART - Yves LAURANSON – Françoise MERLLIE - Cédric NICLOU

Absents et excusés :

Sophie THIVILLIER : Pouvoir donné à Valérie DA FONTE
Valérie AUBRY : Pouvoir donné à Françoise MERLLIE
Cédric BECKER : Pouvoir donné à Cédric NICLOU

A l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Convention REMOCRA avec le SDIS
- Composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est
- Mise en location du fonds de commerce connu sous le nom « La Table des Moulins »
- Tarif des services périscolaires avec mise à jour du règlement cantine
- Approbation du RPQS de l'eau potable 2024
- Décision modificative du budget assainissement
- Marchés publics pour le renouvellement et la réhabilitation de collecteurs d'assainissement 2ème tranche : Rapport d'Analyse des Offres, choix des entreprises retenues
- Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et de la Bulle Verte pour la réalisation des travaux de construction et de renouvellement de collecteurs au lieudit Feytibout
- Questions diverses



N'oubliez pas de
regarder l'....

Agenda!

Communal en Page 2.

Mercredi 23 juillet

- Arrivée à Coise de Fanfan – Tour de France à vélo

Samedi 23 août

- Challenge des Sociétaires – Boule de Saint-Médard

Vendredi 29 août de 9h30 à 11h30

- Visite village avec l'Office de Tourisme et la Commission Patrimoine, visite guidée avec Jean-Paul THOLLOT

Mardi 9 septembre à 18h30

- Assemblée Générale EMUSMA à la salle des associations à Aveizieux

Samedi 13 septembre

- Barbecue des jeunes du village Les Saint-Fêtards

Samedi 20 septembre

- Marche de nuit

Samedi 27 septembre

- Marchiflette des boules

Vendredi 3 octobre à 19 heures

- Conseil Municipal

Mardi 7 octobre

- Assemblée Générale du Comité d'Animation



COURS INDIVIDUELS
D'INSTRUMENTS :
PIANO / BATTERIE / GUITARE /
BASSE / CHANT

COURS COLLECTIFS :
ATELIER VOCAL
FORMATION MUSICALE
MUSIQUES ACTUELLES

INSCRIPTIONS & AG

MARDI 09/09/2025 | 18 H 30
SALLE DES ASSOCIATIONS
AVEIZIEUX

CONTACTS :
emusma@yahoo.fr / 06.51.14.90.74

SAINT MEDARD EN FOREZ

Marche de nuit

Samedi 20 septembre 2025
Départ à partir de 19h du village

Ravitaillement apéritif sur relais
Arrivée : Saucisse, pomme de terre, sarasson, servi en extérieur ou intérieur.
3 Parcours marche pour familles et enfants de 7 kms 10 kms et 12 kms environ
Pensez à votre gobelet du marcheur ainsi qu'à l'équipement pour la nuit
Les mineurs doivent être accompagnés
Gratuit jusqu'à 6 ans inclus
Renseignements en mairie de Saint-Médard-en-Forez

TARIF
8€

ORGANISEE PAR LE CCAS

Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, a demandé à son conseil Municipal de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour à savoir :

- ✚ Première décision modificative du budget principal de la commune 2025
- ✚ Subvention exceptionnelle pour les jeunes de Saint-Médard, Association des Saint-Fêtards.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le rajout de ces points à l'ordre du jour.

Convention REMOCRA avec le SDIS

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle que la défense contre l'incendie repose sur une alimentation en eau fiable via des Points d'Eau Incendie (PEI), publics ou privés, dont le SDIS doit connaître l'emplacement, les caractéristiques et la disponibilité. La commune doit également accéder à ces informations pour assurer leur bon maintien. Dans ce cadre, le SDIS de la Loire utilise une application informatique partagée, REMOCRA, pour recenser l'ensemble des PEI et faciliter l'échange d'informations, en lien avec le système d'alerte départemental. Il est proposé que la commune adhère à la convention avec le SDIS, afin de bénéficier de cette gestion partagée des PEI.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet d'adhésion à la convention relative aux conditions d'utilisation et de mise à disposition.

Composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle que, conformément au Code général des collectivités territoriales et à l'arrêté préfectoral n°218/2019, la répartition des sièges des conseils communautaires de la Communauté de Communes de Forez-Est doit respecter des règles basées sur la population, avec un minimum d'un siège par commune et une limite de la majorité des sièges pour une seule commune. La loi impose deux options : un accord local, permettant jusqu'à 25 % de sièges supplémentaires, ou, à défaut d'accord, une répartition fixée par l'arrêté du représentant de l'Etat, selon des règles légales strictes. Le bureau communautaire et le conseil des maires ayant décidé de ne pas conclure d'accord local, la procédure de droit commun sera appliquée. Par conséquent, Monsieur le Maire sollicite l'approbation du Conseil Municipal pour valider cette répartition, qui sera transmise au représentant de l'Etat avant le 31/10/2025. A noter pour Saint-Médard, 1 conseiller communautaire titulaire.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve, à défaut d'accord, la répartition selon la procédure de droit commun.

Mise en location du fonds de commerce connu sous le nom « La table des Moulins »

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, a rappelé au Conseil municipal que la commune est propriétaire du fonds de commerce "Débit de boissons-Licence IV et Restaurant" exploité sous le nom "La Table des Moulins". Il a précisé que la commune avait précédemment conclu un contrat de location-gérance avec cette société, résiliable au 31 août 2025. Soucieux de préserver les services de proximité et le lien social, il a proposé d'instaurer une nouvelle location-gérance d'un an, à partir du 1er septembre 2025, avec la société en cours de constitution "L ET S" ou, à défaut, Monsieur Sébastien VALOUR. La redevance annuelle fixée à 25 200 € HT, payable mensuellement à savoir 2 100 euros HT, sera entièrement supportée par Monsieur Sébastien VALOUR. Le Maire a également sollicité l'autorisation du Conseil pour signer le contrat, prendre toutes mesures nécessaires et prévoir les crédits budgétaires correspondants.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, acte la résiliation du contrat de location-gérance en cours et approuve la location gérance au profit de la Société dénommée « L ET S », alors représentée par Monsieur Sébastien VALOUR.

TARIF DES SERVICES PERISCOLAIRES AVEC MISE A JOUR DU REGLEMENT CANTINE

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle qu'il est nécessaire de revoir chaque année les tarifs et modalités des services périscolaires pour la rentrée 2025/2026. Pour cette année, les tarifs de la cantine ont été ajustés, notamment avec une augmentation de 10 centimes pour les repas (passant à 4,35 €), suite à l'augmentation du prestataire. A noter un changement sur les horaires de la garderie du matin, (7h30-8h20) et une extension des horaires d'ouverture pour le soir (16h15-18h15).

Mme Claudine FARGIER, conseillère municipale en charge de l'école et du périscolaire, a présenté ces nouveautés et a expliqué que ces ajustements permettront d'offrir un service plus adapté tout en maîtrisant les dépenses. Elle a présenté également le nouveau règlement avec un système de passeport pour le temps périscolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, à compter du 1^{er} septembre d'ouvrir le service garderie du matin de 7h30 à 8h20, celui du soir de 16h15 à 18h15 et d'appliquer les tarifs comme suit : Garderie du matin : 1.50 € ; garderie du soir de 16h15 à 17h15 : 2 € ; garderie du soir de 17h15 à 18h15 : 1 € ; repas cantine à 4,35 € et repas cantine pris sans inscription : 6 €.



APPROBATION DU RPQS de l'eau potable 2024

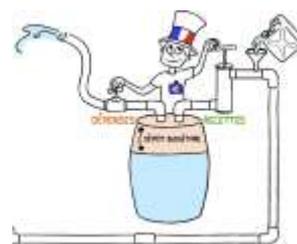
Madame, Laure SIRGUEY, troisième adjointe au Maire, a fait une synthèse à l'équipe municipale sur ce Rapport Prix et Qualité du Service public. On compte 448 abonnés sur la commune. Le volume comptabilisé entre 2023 et 2024 a baissé de 3.45%. La longueur linéaire du réseau n'a pas changé par rapport à 2023, soit 2 173 km. La redevance de pollution domestique est reversée aux agences de l'eau concernées. Son montant en euros par m³, est calculé chaque année par ces organismes receveurs, elle varie selon les communes du service, pour Saint-Médard, la redevance s'élève à 33 centimes, contre 23 centimes en 2023. Quant à la qualité de l'eau, son suivi est réalisé par les Agences Régionales de Santé (ARS) 69 et 42 et également par SUEZ dans le cadre de l'autocontrôle contractuel, une totale conformité bactériologique et physico-chimique. Sur 5 591 330 m³ produits, on observe 1 506 740 m³ de pertes et 3 598 527 m³ consommés. On dit que le réseau de distribution est très mauvais si son rendement est inférieur à 60%, mauvais entre 60 et 70%, moyen entre 70 et 80% et bon si supérieur à 80%. Il est de 74.33% pour le SIEMLY. A noter que le renouvellement des réseaux doit être égal à 1% minimum par an, il est à 0.92 % en 2024 pour le SIEMLY mais le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 1,18 % hors branchements.



Après cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2024 du SIEMLY sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle que le budget assainissement et la redevance SUEZ sont soumis à la TVA. Une erreur de saisie lors de la comptabilisation en fin d'année 2024 a appliqué un taux de 20 % au lieu de 10 %. Il faut corriger cette erreur en émettant un annulatif sur exercice antérieur et un nouveau titre avec le bon taux, pour un montant de 22 109,02 € HT. Des crédits doivent être ouverts au compte 673 pour ces opérations.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, cette proposition et vote les nouveaux crédits en section fonctionnement.

Marchés publics pour le renouvellement et la réhabilitation de collecteurs d'assainissement 2^{ème} tranche : Rapport d'Analyse des Offres, choix des entreprises retenues

Madame Laure SIRGUEY, troisième adjointe, informe que la consultation a été engagée selon la procédure adaptée pour l'attribution du marché pour le renouvellement et la réhabilitation de collecteurs d'Assainissement. Il s'agit d'un marché N°2 pour le lieu-dit Feytibout. La date limite de réception des offres était fixée au 23 juin 2025 à 12h. A noter que 6 entreprises ont remis une offre dans les délais impartis. Le rapport d'analyse des offres, établi par le bureau GEOLIS, a été présenté au Conseil Municipal et a déterminé l'offre la plus avantageuse économiquement, au regard des critères de sélection énoncés dans le dossier de consultation.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer le marché relatif aux travaux de renouvellement et réhabilitation des collecteurs des réseaux d'Assainissement, 2^{ème} tranche, à la société la plus avantageuse, pour un montant de 150 740 € HT.

Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et de la Bulle Verte pour la réalisation des travaux de construction et de renouvellement de collecteurs au lieudit Feytibout

Madame Laure SIRGUEY, troisième adjointe, rappelle que la commune dispose de trois stations d'épuration, dont deux filtres plantés de roseaux et une station à boues activées, rénovée en 2024. Elle souhaite poursuivre la réhabilitation de certains collecteurs pour réduire les eaux parasites qui entraînent des coûts de traitement inutiles. Dans le cadre de cette réhabilitation des collecteurs, les techniques retenues sont le chemisage dans les parcelles privées, la pose de réseau neuf sous domaine public et l'abandon de l'ancien réseau. Ces travaux ont fait l'objet de deux marchés, premier marché : La Proute, La Baronnière et Les Sagnes et le deuxième marché : Feytibout. Il a été décidé de commencer par les travaux concernant le premier marché mais uniquement La Proute et Les Sagnes, la tranche optionnelle concernant La Baronnière, ne sera pas réalisée. A noter que ce genre de travaux est éligible aux subventions.



Le Conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux de réhabilitation et décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de la Bulle Verte pour un montant total de dépenses de 150 740 euros HT et auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour une subvention de 45 222 euros.

PREMIERE DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2025

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle que le budget primitif a été voté le 28 mars 2025. Le compte 6067, destiné aux dépenses pour l'école, a été doté de 2 995 €, comprenant 45 € pour 61 élèves et 250 € pour les manuels scolaires. Cependant, lors du conseil d'école du 17 juin, Mme Edwige GRANJON, la directrice, a informé que le nombre d'élèves passerait à 64 et que de nouveaux programmes scolaires nécessiteraient l'achat de nouveaux manuels et logiciels. Pour couvrir ces coûts, le Maire propose un virement de 500 € du compte « entretien des bâtiments publics » vers « fournitures scolaires ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, cette proposition et vote les nouveaux crédits en section fonctionnement.



SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES JEUNES DE SAINT-MEDARD – LES SAINT-FETARDS

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, soumet au conseil municipal une proposition de subvention exceptionnelle destinée à l'association des jeunes. Cette aide financière aura pour objectif de leur permettre d'obtenir des tee-shirts à l'effigie de leur association, financés par la mairie. Ce soutien vise à encourager la participation des jeunes et à promouvoir leur engagement dans la vie locale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, une subvention exceptionnelle de 800 euros pour les Saint-Fêtards.



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Enquête de consommation sur les marchés du territoire de Forez-Est

La Communauté de Communes de Forez-Est mène depuis 2021 un Projet Alimentaire Territorial (PAT) visant à faciliter l'accès aux produits locaux. Pour mieux répondre aux attentes des habitants, un sondage sera réalisé auprès des usagers des marchés locaux, avec des interventions sur place et une diffusion via les réseaux sociaux. Des questionnaires seront distribués afin d'enrichir la compréhension des habitudes de consommation et d'améliorer l'offre locale.

Feux de forêt et de végétation

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...

			
Organiser les barbecues loin de la végétation	Jeter ses mégots dans un cendrier (et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture)	Réaliser ses travaux loin de la végétation et prévoir un extincteur à portée de main	Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) dans un abri fermé, éloigné de l'habitation

... ET SE PROTÉGER DES FEUX

		
Donner l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision	S'abriter dans un bâtiment. La voiture n'est pas un endroit sûr car facilement inflammable	Rester Informé de la situation et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie

Travaux d'élagage et abattage

Des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement des lignes à haute tension, vont être entrepris sur le territoire de la commune à dater du 15 août 2025 jusqu'au 30 novembre 2025. En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux :

RTE GMR FOREZ-VELAY
5 rue Nicéphore Niépce
42100 SAINT ETIENNE
Jean-Claude RABASTE - (04 77 59 43 00)

Ça suffit !

Des chiens... et des propriétaires indécents : un rappel à l'ordre nécessaire

Certains propriétaires laissent leurs chiens faire leurs besoins, essuient leur animal, puis laissent des mouchoirs en papier de couleur par terre. Les habitants du secteur doivent régulièrement ramasser ces déchets, ce qui est pénible et inacceptable.



Merci de respecter notre espace en étant responsable et en nettoyant derrière vous.

Ensemble, gardons notre environnement propre !

L'importance du tri des déchets : un défi à relever

La CCFE a reçu les résultats des caractérisations réalisées sur le secteur en Point d'Apport Volontaire (Chazelles-sur-Lyon, Saint-Médard-en-Forez, Aveizieux et Cuzieu) en ce début d'année 2025.

Les premiers résultats montrent des taux de refus aux bornes de tri de 28 % et 35 %, contre seulement 17 % en moyenne dans la Communauté de Forez-Est en 2024.

Ces chiffres sont préoccupants, car ils indiquent que le tri n'est pas encore suffisamment efficace.

Un mauvais tri augmente la charge sur les centres de traitement et nuit au recyclage. Pour améliorer la situation, il est essentiel de mieux informer et sensibiliser chacun à l'importance de trier correctement ses déchets. Agir ensemble dès aujourd'hui permet de préserver nos ressources et de protéger notre planète.

Le tri, c'est l'affaire de tous !



« SCENE DE TRI »



Inspectrices, Inspecteurs,
Vous êtes sur une scène de crime.
Un groupe d'individus a mis à mal le cercle vertueux du recyclage.
En effet, des déchets ont été jetés dans le mauvais bac.

Afin de résoudre cette enquête il vous faudra trouver les 7 erreurs de tri.
La justice compte sur vous et notre planète aussi.
A vous de jouer !!!!



Apéritif des voisins à la Chevillonnière



Un grand merci à Marie-Anick et Serge NICLOU, Jeannine et Jean-Luc PONCHON pour l'organisation de l'apéritif des voisins au Hameau de la Chevillonnière. Cet événement a rassemblé 42 adultes et 15 enfants, créant une ambiance chaleureuse et festive. Chacun a apporté quelque chose à partager, et tous ont pu échanger, rire et profiter, dans une atmosphère détendue. C'était un moment précieux pour renforcer les liens. Merci à tous les participants. A l'année prochaine !

Infos pratiques

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi : 13h30 – 17h00

Mardi : 08h00 – 12h30

Jeudi : 13h30 – 17h30

Vendredi : 08h00 – 12h30 / 13h30 – 17h30

Samedi sem. paires : 8h30 – 11h30

Téléphone : 04 77 94 05 21

Email : mairie@saintmedardenforez.fr

Secrétaire Générale : Nadine ESCOT

Secrétaire : Stéphanie RUDENT



La mairie sera ouverte tout l'été sauf les samedis 26 juillet, 9 et 23 août.

Site internet : <https://saintmedardenforez-42330.fr/>

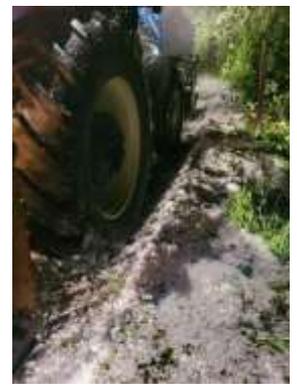


Retour sur l'orage dévastateur, début juin

Pour rappel, début juin, Saint-Médard-en-Forez a été frappé par un orage d'une intensité sans précédent, laissant derrière lui une traînée de destruction et de désolation. Pour mémoire, cet évènement a eu des conséquences majeures sur notre commune :

- ✚ 130 habitants sinistrés
- ✚ L'ensemble des bâtiments communaux touchés, inondations, dégâts importants sur les vélux, skydômes... (halle des sports, salle d'animation, appartements communaux, école, restaurant)
- ✚ Les vitraux de l'église endommagés
- ✚ Et bien d'autres dégâts que la municipalité et notamment Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES a dû gérer dans l'urgence.
- ✚ Arbres tombés

Dès dimanche à 22h30, Sébastien Deshayes, Maire a mis un point d'honneur à s'assurer que chaque hameau de la commune soit vérifié. Accompagné des élus et des agents, il a personnellement supervisé la reconnaissance des zones touchées, se rendant sur le terrain pour évaluer l'ampleur des dégâts. Son engagement a démontré l'importance que le premier magistrat accorde à la sécurité et au bien-être de chaque citoyen. Agents et élus ont été mobilisés sans relâche jusqu'à 1h30 du matin pour gérer la crise, sans oublier toutes les problématiques à gérer par la suite également.



Quelques mots et images de l'inauguration du nom de l'école et du sentier des citations

« Aux clés de demain », inauguration éblouissante à l'école

« On m'a dit pour bien grandir, il faut apprendre à réfléchir, bien écouter et travailler avec le sourire », chantaient les enfants, parodiant les Champs-Élysées, lors de l'inauguration du nom de leur école et du nouveau sentier des citations, ce vendredi 4 juillet. Ce fût un moment mémorable avec deux projets emblématiques portés par le Conseil Municipal des enfants, sans oublier la collaboration de l'équipe enseignante et l'équipe municipale. Mme Cécile CUKIERMAN, Sénatrice, M.

Pierre-Jean ROCHETTE, Sénateur, M. Pierre VERICEL, Conseiller Départemental, Président de la Communauté de Communes Forez-Est et Maire de Chazelles-sur-Lyon, Mme Emmanuelle GUILLERM, Inspectrice et Mme Edwige Granjon, Directrice de l'école de Saint-Médard, ont exprimé leur soutien à cette initiative innovante qui vise à encourager les élèves à s'engager activement dans leur parcours éducatif. « Aujourd'hui, nous honorons la mémoire de ceux qui ont façonné notre école, de ceux qui l'ont fait vivre et vibrer, conclut Sébastien Deshayes, Maire. Célébrons ensemble cette belle histoire, celle de notre école « Les clés de demain » et du sentier des citations, ainsi que de notre village, avec l'espoir que les générations futures continuent de l'écrire ».



MJC : Programme des activités de la MJC pour la saison 2025-2026 et nouveautés

Autres manifestations

Vide-Grenier

Le 14 juin 2026 (à confirmer)

Informations complémentaires sur les affiches spécifiques et auprès de Cédric BECKER au 06 37 74 43 61

Cours de MUNZ FLOOR

Informations complémentaires sur les affiches spécifiques et auprès de Mireille THVILLIER au 06 74 27 77 72

Carte MJC Loisirs au village

Cette carte fait de vous un membre actif de l'association et vous reconnaît comme membre de la fédération MJC Rhône-Alpes. Elle vous donne droit à des tarifs préférentiels pour les spectacles/concerts organisés par la MJC au cours de l'année.

Tarifs: 5€ (carte enfant nominative et individuelle)
10€ (carte adulte nominative et individuelle)

IPNS



**MJC de
St Médard en Forez**

PROGRAMME DES ACTIVITES

Saison 2025-2026

**2 Semaines d'essai gratuites:
du 8 au 20 Septembre 2025**

Informations sur les SEMAINES DE REPRISE DU 8 au 20 Septembre 2025:

Les inscriptions seront prises en fin de cours d'essai, au début du 1^{er} cours OU lors de la **matinée d'inscription qui suit l'Assemblée Générale le samedi 20 septembre en Mairie (10h-12h).**

NR. Seuls les documents COMPLETS (Fiche d'inscription, chèques et certificat médical d'aptitude physique si besoin) seront acceptés. Merci de vous organiser en conséquence.

L'ouverture et le maintien de certains cours sont soumis au nombre d'inscrits. Certains horaires sont susceptibles d'être modifiés.

Informations sur le paiement des activités:

Agréé par l'ANCV, la MJC peut encaisser les chèques vacances en règlement d'une activité. L'inscription est annuelle et peut être réglée par 3 chèques versés au début de chaque trimestre. Merci à demander à votre entreprise une prise en charge par votre CE.

Contact / réservations : mjc.stmedard@gmail.com ou tel : 06.52.12.04.74

Nouvelle activité à la MJC !

Chorale d'enfants

Tu aimes chanter ?
Tu as entre 6 et 12 ans ?

Viens rejoindre la nouvelle chorale à St Médard
les samedis matin entre 10h00 et 11h15 !

2 cours d'essai :
les 13 et 20 septembre

Activité gratuite (adhésion MJC uniquement)
Inscription obligatoire, places limitées



Programme 2025-2026 – MJC de St-Médard-en-Forez

LUNDI

MOUV'SANTE (adultes)
Mobilité et équilibre en douceur
Avec Isabelle FRAISSE
18h00-19h00
Salle des fêtes
Coût annuel : 129€

ACTIV'GYM
(adultes)
Avec Isabelle FRAISSE
Prévoir tapis
19h00-20h00
Salle des fêtes
Coût annuel : 129€

BADMINTON
Prévoir raquette et chaussures.
18h30-20h30
Halle des Sports
Coût annuel : 39 €

CARDIO-TRAINING (Adultes)
Avec Isabelle FRAISSE
Prévoir tapis
20h15-21h15
Halle des Sports
Coût annuel : 129€

MARDI

***YOGA DYNAMIQUE POUR ENFANTS (5-10 ans)**
Avec Laurie DELOUVE
Assouplissement, renforcement musculaire, contrôle du souffle, gestion des émotions
Prévoir tapis
16H30-17H30
Salle des fêtes
Coût annuel : 129€

Places limitées !

QI-QONG (Adultes)
Prévoir tapis
17h30-18h45
Salle des fêtes (à l'étage)
Coût annuel : 225 €

Nouveaux horaires !

COUTURE CLUB
Un moment de partage autour des créations manuelles de toutes sortes
Prévoir matériel
17h30-20h00
Salle des fêtes
Coût annuel : 20 €

MERCREDI

YOGA (Adultes)
Avec Laurie DELOUVE
Prévoir tapis
20h15-21h45
Salle des fêtes
Coût annuel : 225€

JEUDI NOUVEAUX COURS !

***CROSS-TRAINING ENFANTS**
(5-10 ans) Avec Isabelle FRAISSE
Parcours ludiques et dynamiques, jeux et motricité
16H30-17H30
Salle des fêtes
Coût annuel : 105€

Places limitées !

CROSS-TRAINING ADOS
(11-16 ans) Avec Isabelle FRAISSE
Renforcement musculaire, endurance et coordination
17H30-18H30
Salle des fêtes
Coût annuel : 105€

PILATES et STRETCHING
Avec Isabelle FRAISSE
Prévoir tapis
18H30-19H30
Salle des fêtes
Coût annuel : 129€

VENDREDI

BADMINTON
Prévoir raquette et chaussures.
17h30-19h00
Halle des Sports
Coût annuel : 39 €

SAMEDI NOUVEAU !

CHORALE ENFANTS (6-13 ans)
Avec Mme CHAVARAN
10h00-11h15
Salle des fêtes (à l'étage)
Spectacles prévus dans l'année
Intervenante bénévole

Places limitées !

DIMANCHE

COURSE à PIED & VTT
Contact : Anthony TISSEUR
06.34.98.76.00
Cours libres
Devant la mairie
Coût annuel : 20€

* Informations pour le « Yoga dynamique pour enfants » et le « Cross-training pour enfants »
Vos enfants peuvent être récupérés et accompagnés dès la sortie de l'école par l'intervenante ou un employé municipal.

Le petit écho de la Com'

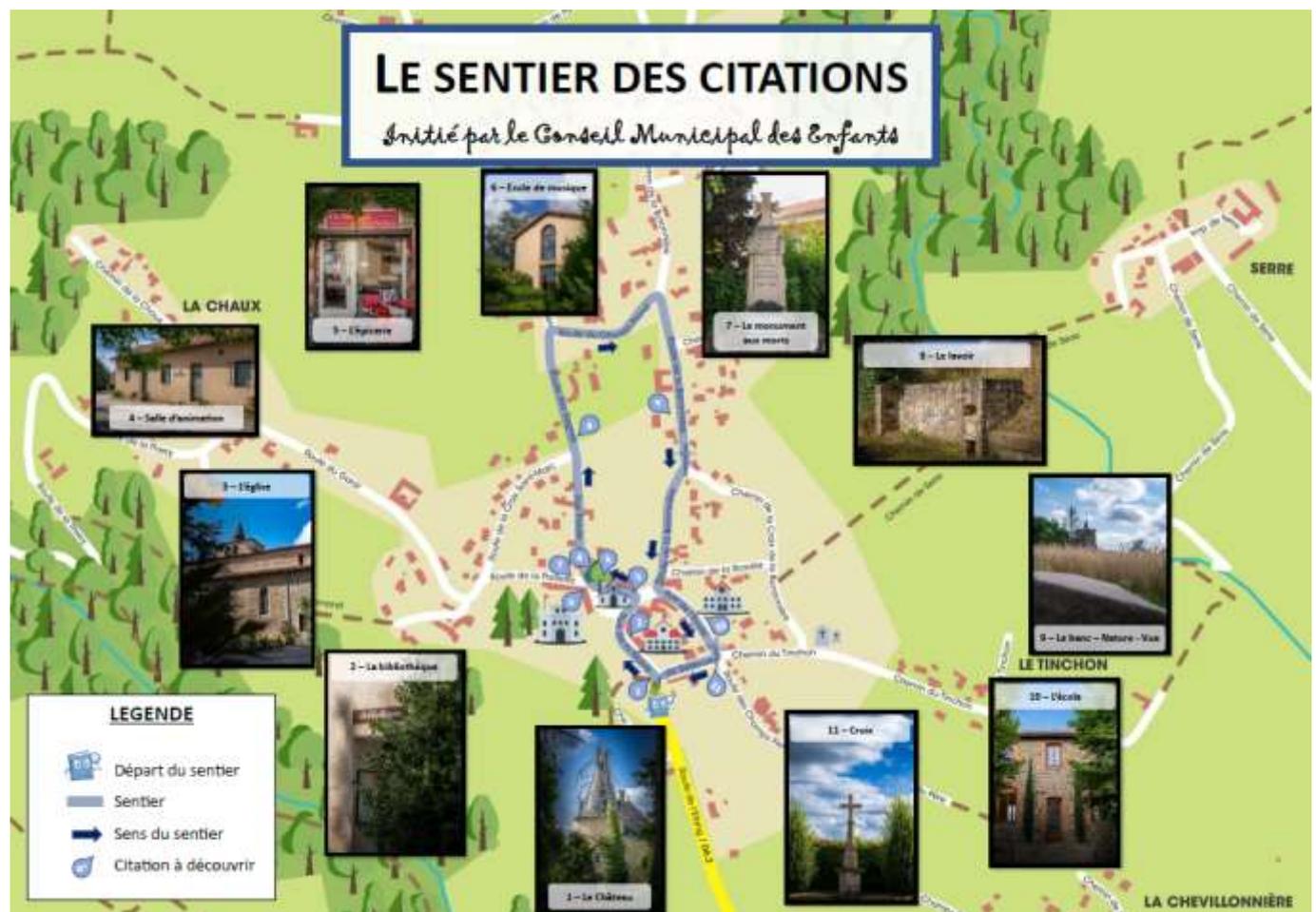
A la découverte de Saint-Médard-en-Forez

Pour redécouvrir notre joli village, à l'occasion d'une balade en famille ou entre amis, *Le sentier des citations* vous mènera près des bâtiments importants de la commune et près de la croix ou du lavoir qui témoignent du patrimoine.

Cette balade, imaginée par le conseil municipal des enfants se veut *courte* pour être accessible aux plus petits, *méditative* grâce aux citations et *ludique* avec la recherche d'une petite énigme tout au long du parcours.

Un dépliant est à disposition à la mairie ou dans les commerces.

Vous trouverez également un QRcode au départ du sentier situé vers l'abribus du bourg.



Et pour ceux qui souhaiteraient approfondir, il est possible d'en apprendre encore plus grâce à la *visite guidée du village* qui aura lieu cette année, **vendredi 29 août à 9h30**.

Pour plus d'informations : consulter le site internet [rendez-vousenforez.com](https://www.rendezvousenforez.com)
ou contactez le 04 77 28 67 70

<https://www.rendezvousenforez.com/fete-et-manifestation/visite-du-village-de-saint-medard-en-forez-saint-medard-en-forez/?date=2025-08-29>

Bel été à la découverte de St Médard en Forez !

